



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 28/12/2023

*L'an deux mille vingt-quatre et le quatre janvier l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Laurent ROUX*

Membres en exercice

: 10

Présents : 7

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Laurent ROUX, Sophie VIAL, Sébastien ROUX, Rudy
WUNDERLIN, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean TATU, Carine
DURET

Représentés : Anaïs ROHR par Sophie VIAL, Florian UGHI par
Anthony DA SILVA RAMOS

Excusés : Thierry REGA

Absents :

Secrétaire de séance : Sophie VIAL

Objet : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE POUR LA CESSION DU VEHICULE RENAULT KANGOO - DE_2024_004

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le véhicule Renault Kangoo immatriculé 4631 MX 04 acquis par la collectivité le 03 août 2007, dont le kilométrage s'élève à ce jour à 100 821 kms, peut être vendu du fait que ce véhicule ne satisfait plus au contrôle technique automobile.

Monsieur le Maire précise que ce véhicule doit être vendu dans l'état pour pièce.

A titre liminaire, il convient de rappeler que les véhicules automobiles d'usage courant constituent des biens mobiliers privés de la collectivité propriétaire (article L. 2211-1 du CGPPP).

Vu les articles L. 2211-1 et L. 2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment l'article, L 2122-22 qui prévoit que le Maire peut, par délégation du Conseil municipal, décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Considérant la délibération N°2020/06/02 du 13 juillet 2020 portant délégations du conseil municipal au maire, et notamment le soin de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise vente du véhicule Renault Kangoo, immatriculé 4631 MX 04, dans l'état pour la somme de 400,00 euros (quatre cents euros) et que cette vente donnera lieu à une décision qui sera présentée en conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la mise en vente du véhicule Renault Kangoo immatriculé 4631 MX 04, dans l'état pour une somme de 400,00 euros

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.